

Gérard NEYRAND

FRAGILISATION DE LA PARENTALITÉ, MONTÉE DES DROITS DE L'ENFANT ET ÉPUISEMENT PARENTAL¹

Introduction : la montée de l'épuisement parental comme symptôme

La montée de l'épuisement parental apparaît comme le symptôme de la charge croissante dévolue désormais aux parents dans l'éducation de leurs enfants. Elle renvoie à un changement profond dans l'organisation des sociétés et la place qu'y tiennent les familles, tant au niveau de la nouvelle valeur donnée à l'enfant qu'à celui de la responsabilité éducative donnée aux parents. Sommés d'être de « bons parents », ils se voient sur-responsabilisés par le discours du soutien à la parentalité, qui minimise ou dénie l'impact de leur situation sociale sur leurs ressources éducatives, alors même qu'ils sont doublement fragilisés.

Fragilisés, d'une part, par la croissance continue du nombre de précaires, d'autre part, par une évolution des mœurs qui a déstabilisé beaucoup de familles. Investis d'un haut niveau d'attente sociale quant à leur capacité éducative, beaucoup ne peuvent résister à une telle pression et sont la proie d'un épuisement de plus en plus fréquent, que la période de pandémie n'a, de surcroît, fait qu'accentuer ; alors que ceux qui résistent à la pression se plaignent, soit d'être confrontés à un niveau d'attentes éducatives à leur égard jugé excessif, soit de ne pouvoir trouver les réponses à leurs questionnements de parents motivés par une telle mission éducative, et qui sont confrontés à des discours contradictoires sur la question, si ce n'est à des propositions de soutien qu'ils jugent inadéquates, comme le coaching parental ou la problématique du développement personnel.

Nous allons nous attacher dans cette intervention, aussi bien à analyser d'où provient un tel niveau d'attentes, assorti bien souvent d'injonctions paradoxales, que de la façon dont celles-ci impactent les positionnements parentaux.

Il est vrai que depuis l'ouvrage de Alain Ehrenberg, *La fatigue d'être soi*², qui problématise dès 1998 les rapports entre la montée de la dépression et notre époque, ce n'est plus un secret pour personne que le type de société qui est advenu depuis les années 1980, et que l'on peut qualifier aussi bien d'hypermoderne³, parce qu'exacerbant la logique de la modernité⁴, que de néolibérale, parce qu'appliquant la logique du néolibéralisme économique à l'ensemble de la gestion sociale⁵, fonctionne sur un principe de *responsabilisation* par intériorisation des normes

¹ Cette intervention s'inspire de NEYRAND Gérard, « De la parentalité fragilisée... », *Santé mentale*, n°263, décembre 2021, p.60-65 ; elle développe un certain nombre de constats critiques sur la montée du soutien à la parentalité et sa marchandisation., déjà abordés dans plusieurs écrits, notamment : *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, érès, 2011 (4^e édition 2019) ; *Malaise dans le soutien à la parentalité. Pour une éthique d'intervention* (avec Daniel Coum, Marie-Dominique Wilpert), Toulouse, érès, 2018.

² EHRENBURG Alain, *La fatigue d'être soi. Figures de la dépression*, Paris, Odile Jacob, 1998.

³ LIPOVETSKY Gilles, Cycles de conférences « Grands Témoins » sur le thème de « l'hypermodernité », *Institut Paul Bocuse*, 4 octobre 2010.

⁴ De nombreux sociologues ont ainsi qualifié le basculement des années 1970 comme celui de l'entrée dans la seconde modernité : GIDDENS Anthony, *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994 (Cambridge, 1990) ; BECK Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001 (Frankfurt am Main, 1986) ; SINGLY François de, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, 1993.

⁵ FOUCAULT Michel, *Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France. 1978-1979*. F. Ewald et A. Fontana par M. Senellard (éds.), Seuil/Gallimard : Hautes Études, 2004.

sociales. Ce qui confère aux individus une importance décisive dans la définition de leur place sociale et de leur identité personnelle. Mais cette injonction à la responsabilité se révèle de plus en plus difficilement supportable pour beaucoup de personnes, ainsi sommées de s'autodéterminer.

Un tel procès de responsabilisation est partie prenante du processus que Michel Foucault a mis en évidence dans *La volonté de savoir*⁶ : le passage au niveau de la gestion sociale d'un « régime de la loi », où l'État occupe une place centrale, à un « régime de la norme », où c'est l'individu qui devient central. Car est donné aux individus la mission d'autoréguler aussi bien leurs identités que leurs relations. Du point de vue identitaire, chacun est sommé de se réaliser, sous-entendu qu'il a déjà en lui tout le potentiel pour cela ; alors que du point de vue des relations, est promu un nouveau principe de régulation entre adultes : le consentement réciproque à la relation, alors qu'est reportée sur la gestion des relations adultes-enfants la normativité législative⁷. Est donc attendu des individus adultes une intériorisation suffisante des normes sociales pour qu'ils s'auto-régulent entre eux, et les parents sont sommés de transmettre au mieux à leurs enfants toute cette normativité.

Élaboration du dispositif de parentalité et sur-responsabilisation des parents

Le poids de cette responsabilisation croissante devient d'autant plus lourd qu'il s'agit bien souvent d'une sur-responsabilisation, correspondant au fait que l'idéologie néolibérale enjoint les individus à assumer la pleine responsabilité de leur situation, occultant le poids des rapports sociaux dans la définition de celle-ci. Comme l'avance Danilo Martucelli : « *La responsabilisation se situe à la croisée d'une exigence généralisée d'implication des individus dans la vie sociale et à la base d'une philosophie les obligeant à intérioriser, sous forme de faute personnelle, leur situation d'exclusion ou d'échec* ⁸ ».

D'une certaine façon cette sur-responsabilisation est la contrepartie du processus d'individualisation porté par le développement des médias et d'une société de consommation qui prônent la réalisation de soi à travers la jouissance des objets, des services et des relations, tout en participant par la diffusion des savoirs des sciences humaines à la *psychologisation* de la société.

Correspond ainsi à la responsabilisation des individus une psychologisation de la société, c'est-à-dire une interprétation systématique des situations sociales par les caractéristiques individuelles de ceux qui les vivent, et le recours tout aussi systématique dans les médias aux approches psychologiques pour en rendre compte. Ce qui contribue à minimiser, effacer, voire dénier, le poids des rapports sociaux dans la définition des situations des personnes. L'impact des statuts sociaux, de l'environnement, des modalités de socialisation et des trajectoires s'y trouve passé sous silence, l'individu devant trouver en lui-même les ressources pour gérer sa situation et répondre à ses difficultés.

Les parents aujourd'hui s'y trouvent particulièrement soumis, depuis que le soutien qui leur est apporté s'est accompagné d'un discours visant leur pleine responsabilisation. J'ai essayé de décrire dans mon livre sur le dispositif de parentalité contemporain, *Soutenir et contrôler les parents*⁹, de quelle façon ce principe s'appliquait de façon extrêmement forte à certains parents, à l'intersection du déni de l'impact des rapports sociaux sur la fonction éducative parentale et de la sous-évaluation de l'importance des diverses instances sociales (médias, accueillants, enseignants,

⁶ FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité. I. La volonté de savoir*, Paris, nrf Gallimard, 1976.

⁷ COMMAILLE Jacques, *L'esprit sociologique des lois*, Paris, PUF, 1994.

⁸ MARTUCCELLI Danilo, *La société singulariste*, Paris, Armand Colin, 2010.

⁹ NEYRAND Gérard, *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Érès, 2011 (4^e éd. 2019).

soignants, éducateurs...) sur la formation des enfants et leur socialisation¹⁰.

La difficulté inhérente à un tel mode de gestion sociale est double et tient :

- d'une part, à la prolifération des injonctions normatives,
- d'autre part et de façon liée, aux difficultés d'intégration de ces normes par un nombre croissant de personnes, tenant aux phénomènes parallèles de précarisation, de diversification culturelle et de complexification des modes de vie, notamment en ce qui concerne les structures familiales (biparentales, monoparentales, recomposées, homoparentales...) et les fonctionnements familiaux (coexistence de modèles familiaux divergents¹¹).

La gestion sociale par responsabilisation a donc du mal à fonctionner pour certaines personnes, certaines familles et certains parents, qui ont du mal à se situer parmi le foisonnement contemporain des injonctions à la bonne parentalité.

C'est ce constat qui nous a amenés à publier l'ouvrage dirigé par Claude Martin, et dont le titre résume la situation actuelle : « *Etre un bon parent* », *une injonction contemporaine*¹².

L'affirmation des droits de l'enfant depuis la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)

Cette évolution de l'importance de la place des parents dans l'éducation de leurs enfants s'est accompagnée, je l'ai évoqué, par la nouvelle importance accordée à l'enfant, exemplairement le très jeune enfant, et par là même aux droits que les sociétés furent amenées à lui reconnaître, et qui ont été formalisés en 1989 dans la Convention internationale des droits de l'enfant.

Depuis, ces droits n'ont cessé d'être affirmés et mis en avant comme un moyen d'éviter la prise de possession des enfants par les adultes, que ce soient leurs parents ou d'autres acteurs visant leur exploitation (travail précoce, prostitution...). Différents organismes sont ainsi créés pour répondre à cette mission, et le droit est chargé de formaliser ces préoccupations dans les différents états.

En parallèle, est conféré à l'enfant la possibilité d'être entendu en justice et de bénéficier d'un avocat le représentant. De fait, la reconnaissance de la parole de l'enfant constitue un objectif fondamental, au même titre que la lutte contre les violences à son égard, ou l'exposition à des violences entre adultes, notamment ses parents.

Cela s'est notamment traduit en France par l'évolution de la Protection de l'enfance, réformée en profondeur par les lois :

- du 6 juin 1984, relative aux droits des familles, qui formalise le changement de paradigme en matière de placement. De substitutive aux parents, la famille d'accueil est positionnée en suppléance à ceux-ci, reconnaissant ainsi l'importance du maintien du lien de l'enfant à ses parents d'origine, quels que soient leurs insuffisances.
- du 9 juillet 1989, qui insiste sur la formation des professionnels, et crée le Service national d'accueil téléphonique,
- du 5 mars 2007, qui accentue la territorialisation de la réponse, en focalisant celle-ci sur les départements,

¹⁰ NEYRAND Gérard, « La reconfiguration de la socialisation précoce. De la coéducation à la cosocialisation », *Dialogue*, n°200, 2013.

¹¹ Voir l'approche de cette tension entre modèles dans mon ouvrage sur les difficultés d'accès au modèle de la famille démocratique : *Le dialogue familial. Un idéal précaire*, Toulouse, Érès, 2009.

¹² MARTIN Claude (dir.), « *Etre un bon parent* », *une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014. On peut se reporter de même à MARTIN Claude (dir.), *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins. Un état de la question*, la Documentation française, 2018.

- Du 14 mars 2016, qui recentre le dispositif sur « les besoins fondamentaux de l'enfant », et crée le Projet pour l'enfant,
- Du 7 février 2022, dite loi Taquet, qui vise à améliorer la situation des enfants placés par l'ASE, notamment leur accompagnement jusqu'à 21 ans.

Toutes ces lois montrent à quel point la normativité juridique s'est recentrée sur l'enfant, tout en laissant transparaître la difficulté à répondre aux situations problématiques, tant celles-ci sont généralement d'une grande complexité. Elles mettent en évidence l'importance des parents dans la formation et le bon développement des enfants, et pointent les difficultés lorsque les places parentales ne sont pas tenues d'une façon jugée satisfaisante.

Ce qui va avoir pour effet d'accentuer la responsabilisation de tous les parents, d'une façon parfois excessive, et contribue à alourdir la charge mentale ressentie aujourd'hui par les parents.

Le poids de la charge mentale parentale

La conséquence en est qu'on attend des parents un niveau maximal d'investissement éducatif, alors qu'ils sont loin de tous posséder les ressources symboliques, temporelles et économiques nécessaires pour répondre à une telle attente. Beaucoup vont alors s'épuiser à répondre à un cahier des charges qu'ils ne peuvent assumer.

Les raisons en sont multiples, elles participent à la fois du mode de réalisation de soi promu par notre système normatif et notre imaginaire social ; de la transcription de cette attente dans l'ordre politique exhortant chacun, donc, à être un « bon parent » ; des excès d'une politique de soutien à la parentalité ayant tendance à faire porter tout le poids de l'éducation sur les parents ; de la psychologisation de la société inhérente au développement des médias et du consumérisme ; et des transcriptions de ces surdéterminations dans l'organisation psychique des parents !

Ceux-ci se voient investis de cette nouvelle mission éducative alors même qu'ils se retrouvent parents après des années d'autonomie relationnelle, et ne sont pas du tout préparés à traverser ce qui pour beaucoup va devenir une épreuve. En effet, devenir parent c'est quitter la sphère de l'épanouissement personnel dans son travail, ses loisirs et sa vie amoureuse pour entrer dans la sphère d'un accomplissement parental placé sous le regard social, et par là sous son contrôle.

Les adultes devenant parents se retrouvent ainsi brutalement sommés de réussir une parentalité désormais sous haute surveillance sociale, en ce qui concerne notamment sa dimension éducative. Ils se trouvent pris dans le double mouvement d'une valorisation des individualités qui enjoint à tout un chacun de se réaliser, et d'une promotion de l'enfance qui confine parfois à une sacralisation, ainsi que l'analyse, par exemple, Laurence Gavarini dans son ouvrage *La passion de l'enfant*¹³.

L'impact de la vulgarisation des savoirs psy : de la mère « suffisamment bonne » au parent parfait

Mais cette réalisation de soi désormais promue au rang d'impératif social, si elle charge l'individu d'un poids nouveau à travers, entre autres, le développement de la société marchande, participe aussi du mouvement contemporain de valorisation des relations interpersonnelles, éclairé pour le grand public par la diffusion par le biais des médias des savoirs cliniques sur le développement de l'enfant, l'importance de la prime enfance¹⁴ et la place des parents.

¹³ GAVARINI Laurence, *La passion de l'enfant. Filiation, procréation et éducation à l'aube du XXIème siècle*, Paris, Denoël, 2001.

¹⁴ CANDILIS-HUISMAN Drina, DUGNAT Michel, (dir.), *Bébé sapiens. Du développement épigénétique aux mutations dans la fabrique des bébés*, Toulouse, Érès, 2017.

Après la seconde guerre mondiale, les dénonciations de l'hospitalisme et des carences affectives par les travaux de René Spitz, John Bowlby ou Jenny Aubry¹⁵, puis l'avènement de la théorie de l'attachement vont insister sur l'importance pour le bébé de la dimension affective et des relations à son entourage pour que son développement soit harmonieux. La diffusion de ces connaissances par le biais des moyens de communication de masse va révéler au grand public cette importance.

Les années 1950-60 sont alors celles où la mère va être chargée d'une mission fondamentale : permettre à son enfant de se développer et de s'épanouir, elle qui dans le modèle familial traditionnel de l'époque est la responsable de l'éducation des enfants. Winnicott évoque ainsi le fait qu'elle doit être « suffisamment bonne » pour le bébé, c'est-à-dire « juste assez » bonne ; mais cette assertion va faire l'objet d'une interprétation erronée, celle de l'importance irremplaçable de la dyade mère-enfant, et l'exhortation à une excellence maternelle qui va culpabiliser toute une génération de mères, inquiètes de ne pas être à la hauteur d'une telle mission. On est entrés dans le règne de la super-parentalité, d'abord à l'égard de la mère, comme on vient de voir, puis, progressivement, en y impliquant le père.

Renégociation des rôles de sexe et nouveau « contrat de genre »

Il a fallu attendre les années 1970, la diffusion du *deuxième sexe* de Simone de Beauvoir et l'avènement du féminisme moderne, la critique de la notion d'instinct maternel par Elisabeth Badinter et la promotion d'une nouvelle paternité¹⁶ pour que le père soit autorisé à changer de position à l'égard de ses enfants. De nouvelles attitudes paternelles se développent ainsi au tournant des années 1970, mettant en œuvre aussi bien la critique de l'autorité antérieure jugée trop répressive qu'une présence et une proximité du père au bébé inhabituelles, tellement étonnantes pour l'époque que ces pères vont être désignés par leur seule nouveauté. Les « nouveaux pères » montent alors sur le devant de la scène, bouleversant une représentation traditionnelle des rôles parentaux, qui va vite devenir ringarde dans les jeunes générations.

Mais cette promotion d'une nouvelle place paternelle, désignée parfois avec un brin de condescendance par l'expression « papa poule », ne va décharger que partiellement la mère de la charge éducative, qui lui incombait jusque là de façon très dominante, car le discours sur la responsabilité parentale dans l'éducation va devenir de plus en plus présent dans les médias, incluant désormais le père comme un des acteurs de cette éducation.

Dès lors va se diffuser la notion de parentalité, permettant, d'une part, d'unir les parents dans la même mission auprès de leurs enfants, d'autre part, de reconnaître le caractère construit de la position parentale, dans un processus de parentalisation¹⁷ qui insiste sur l'élaboration du lien parent-enfant. Les parents sont désormais assignés à un double objectif : se réaliser personnellement dans le rapport à leur enfant ; et permettre à celui-ci de s'épanouir au mieux

¹⁵ SPITZ René A., "Hospitalism : an inquiry into the genesis of psychiatric conditions in early child hood I", *The psychoanalytic study of the child*, New York, 1945 ; BOWLBY John, *Soins maternels et santé mentale*, OMS, Genève, 1951 ; AUBRY Jenny et collab., *La carence de soins maternels. Les effets de la séparation et de la privation de soins maternels sur le développement des jeunes enfants*, C.I.E., Paris, PUF, 1955 ; réédité sous le titre *Enfance abandonnée*, Paris, Scarabée-Métallé, 1983. Voir à ce sujet notre approche critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance et les places parentales de 1945 à 2000 : *L'enfant, la mère et la question du père*, PUF, 2011 (1^e éd. 2000).

¹⁶ DE BEAUVOIR Simone, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1949 ; BADINTER Elisabeth, *L'amour en plus. Histoire de l'amour maternel du XVII^e siècle au XX^e siècle*, Paris, Flammarion, 1980 ; MENDEL Gérard, *La révolte contre le père*, Paris, Payot, 1969 ; THIS Bernard, *Le père, acte de naissance*, Paris, Seuil, 1980 ; DELAISI de PARSEVAL Geneviève, *La part du père*, Paris, Seuil, 1981. Voir l'analyse détaillée de ce processus dans *L'enfant, la mère et la question du père* (op. cit.).

¹⁷ LEOVICI Serge, " L'arbre de vie : le processus de filiation et de parentalisation ", *Journal de psychanalyse de l'enfant*, 22, 1998 ; MISSONNIER Sylvain, *Devenir parent, naître humain. La diagonale du virtuel*, Paris, PUF, 2010.

dans la relation à chacun de ses parents (quel que soit leur nombre effectif).

Autrement dit il ne leur suffit plus d'être « suffisamment » (juste assez) bon, mais d'être « bon » tout court. C'est alors la nouvelle interrogation qui taraude ces parents tardifs d'aujourd'hui : suis-je une bonne mère, ou un bon père ?

A vouloir placer la barre trop haut, il arrive que l'on tombe avec.

L'injonction à la super parentalité

C'est dans cette dynamique que va se développer le soutien à la parentalité, car à trop insister sur l'importance des parents dans l'éducation on se rend compte qu'il y a urgence à les accompagner dans cette mission périlleuse et présentée comme fondamentale.

D'abord initié par des démarches associatives venant de la société civile, ce soutien va d'autant plus être reconnu comme important par l'État et ses institutions que celui-ci ne peut plus assumer son ancien rôle d'État providence¹⁸ et est amené à déléguer aux familles et aux associations un certain nombre des fonctions de solidarité qu'il assumait auparavant, à l'époque des 30 glorieuses.

Le soutien à la parentalité se formalise alors de plus en plus, d'abord avec la création des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) en 1999, puis par la création du Comité national de soutien à la parentalité en 2010, enfin par la nouvelle importance accordée aux Caisses d'allocations familiales (CAF) après le changement de gouvernement de 2012. Les parents sont ainsi désignés comme les cibles majeures pour une charge éducative renouvelée, qui participe à la fois de la reconnaissance de leur importance dans la psyché enfantine et les processus de filiation, et de la réorientation des fonctions de solidarité vers les familles et les associations.

Le nouveau leitmotiv de ce qui se veut être le soutien à la parentalité s'affirme comme étant la nécessité de développer les compétences parentales, en s'appuyant pour cela sur les ressources données par une *parentalité positive* qui s'est développée sous les auspices de la marchandisation du soutien, à l'heure des coachs parentaux et des programmes clé en main d'accompagnement à la parentalité.

A l'analyse, l'entreprise apparaît hasardeuse, marquée qu'elle peut être par les ambivalences de la notion de compétences finement mises en évidence par Catherine Sellenet¹⁹, et les ambiguïtés de la parentalité positive dénoncées aussi bien par les auteurs de « *Etre un bon parent* », *une injonction contemporaine*²⁰ que le numéro sur le sujet de la revue consacrée à la petite enfance, *Spirale*²¹.

Compétences et empowerment : le nouveau cahier des charges parental

Pour Catherine Sellenet, si la notion de compétences a le mérite de recentrer la question de l'éducation sur les parents et leur redonner de l'importance, elle a le défaut d'individualiser et de psychologiser des dispositions éducatives très largement soumises au contexte culturel où elle se développent. Dispositions éducatives qui, de plus, sont fortement impactées par la façon dont les rapports sociaux dans lesquels sont pris les parents conditionnent aussi bien leurs possibilités

¹⁸ DONZELOT Jacques, ESTÈBE Philippe, *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, éd. Esprit, 1994.

¹⁹ SELLENET Catherine, « Approche critique de la notion de "compétences parentales" », *La revue internationale de l'éducation familiale*, n° 26, 2/2009, p. 95-116.

²⁰ VANDENBROECK Michel, ROETS Griet, GEENS Naomi, « Les politiques parentales à la flamande » ; GABEREL Pascal Eric, « Instaurer des normes de bonne parentalité. Les indicateurs statistiques des risques et du bien-être de l'enfant aux Etats-Unis », in MARTIN Claude (dir.), « *Etre un bon parent* », *une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014.

²¹ *Spirale – La parentalité positive –*, n°91, 2019.

éducatives que les ressources dont ils peuvent disposer en la matière. ...

« Le concept de compétence parentale (...) s'impose comme un concept fabriquant de nouvelles normes sociales. L'ère du parent compétent et impliqué débute avec son cortège de dérives possibles. En positif, seront enfin reconnues les qualités parentales (...). En négatif, la compétence, comme concept normatif venant dire ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire, participe à l'émergence d'un nouveau parent, productif, doté ou non de bonnes pratiques, dont on attend des résultats validés par des experts. ²²»

Dès lors, vouloir développer une « parentalité positive » laisse perplexe, tellement l'expression semble redondante, alors que, portée au départ par le Conseil de l'Europe, elle a dérivé vers des programmes nationaux de soutien livrés clé en main, dont les pays européens sont désormais revenus (à l'instar, par exemple, des Pays Bas²³), et qu'elle a favorisé le développement d'une marchandisation du soutien aux parents, s'appuyant sur des propositions d'interventions moyennant finances de la part d'intervenants dont la formation en la matière ne semble pas toujours donner les garanties nécessaires.

Ce d'autant plus que sur le fond, l'idée de parentalité positive s'appuie sur le déni de l'ambivalence caractérisant les relations entre humains, et plus particulièrement les relations parents-enfants, et favorise le développement de tous les risques potentiels du soutien à la parentalité que j'évoque dans *Soutenir et contrôler les parents* : sur-responsabilisation parentale, confortation des rôles de sexe traditionnels, managérification du soutien, et réduction du parent à sa seule fonction éducative.

Si la super parentalité est à l'ordre du jour elle demande à être dénoncée, car favorisant tant la psychologisation des phénomènes sociaux et la dérive de gestion politique qui s'en suit, que l'épuisement parental, à une époque où la parentalité est particulièrement fragilisée²⁴.

Centralité de l'enfant et fragilisation de la parentalité

Effectivement, de nos jours la parentalité est diversement fragilisée, socio-économiquement et relationnellement, et ce n'est pas la période de pandémie qui a vu diminuer cette fragilisation, bien au contraire.

D'un côté, depuis le milieu des années 1970 et l'irruption de la crise pétrolière nous sommes sortis d'une période de développement continue qu'a symbolisé la notion de 30 glorieuses (1945-1975) et le nombre de personnes précaires est allé en croissant de façon ininterrompue. Il y a aujourd'hui de plus en plus de familles précarisées, pour lesquelles les difficultés de survie viennent très largement impacter leur capacité à assumer le lourd cahier des charges social assigné aux parents. Exemplairement en ce qui concerne les situations monoparentales, dont la proportion de familles vivant en dessous du seuil de pauvreté est supérieure au tiers d'entre elles, soit trois fois plus que pour les familles biparentales... A la charge économique s'ajoute pour ces familles une charge mentale extrêmement difficile à supporter.

Cette situation nous rappelle que la grande caractéristique de la seconde modernité familiale est la diversification des situations parentales, et par là leur complexification. L'explosion des divorces et séparations, le poids de l'assistance médicale à la procréation, les difficultés de l'adoption aussi bien que de l'accueil familial des enfants placés²⁵, tout cela a contribué à fragiliser les relations parents-enfants, aussi bien en multipliant les acteurs parentaux (beaux-parents,

²² SELLENET C., *op. cit.*, p.114-115.

²³ MARTIN Claude (dir.), *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins. Un état de la question*, la Documentation française, 2018.

²⁴ NEYRAND Gérard, *La parentalité aujourd'hui fragilisée*, Bruxelles, yapaka.be, 2018.

²⁵ CHAPON Nathalie, NEYRAND Gérard, SIFFREIN-BLANC Caroline, *Les liens affectifs en familles d'accueil*, Toulouse, Érès, 2018.

homoparents, parents adoptifs, parents d'accueil...) qu'en rendant plus délicat le positionnement éducatif des parents.

Les tentatives avortées de donner un statut socio-juridique aux beaux-parents, ou aux homoparents²⁶, les difficultés du maintien des liens (suite à un divorce ou un placement familial), la complexité de certaines situations familiales contemporaines, ont multiplié les conflits de loyauté pour les enfants, et les tensions que doivent supporter ces nouveaux parents. Le climat est parfois tendu dans ces « nouvelles » familles, et là aussi la charge mentale peut s'avérer difficile à supporter sur une période longue.

Proximité à l'enfant et autorité parentale

Ce d'autant plus que les parents contemporains sont confrontés à l'évolution très importante des façons de concevoir l'éducation et l'autorité parentale, qui va favoriser les difficultés à assumer la position d'autorité au regard de la nouvelle proximité à l'enfant aujourd'hui de mise.

En effet, on a vu que depuis les années 1970 l'autorité antérieure censée être représentée par la figure paternelle a été remise en question car jugée patriarcale et trop sévère, voire répressive. La nouvelle conception de l'autorité parentale alors mise en place privilégie la communication et l'explication du bien-fondé des interdits, et ce passage à une autorité négociatrice conjugué à une proximité affective à l'enfant beaucoup plus importante, y compris désormais pour les pères²⁷, peut chez certains parents provoquer une difficulté à tenir une position parentale incluant l'autorité sur l'enfant.

Beaucoup de parents attestent de cette difficulté à sortir d'une position de proximité quasi symbiotique à leur enfant, pour prendre le recul nécessaire à leur position de parent et pouvoir mettre en œuvre une autorité qui atteste de leur différence de position générationnelle. Ils vous avouent alors : « j'arrive pas à lui interdire quelque chose, car j'ai peur qu'il ne m'aime plus »...

Le coût à payer pour ces parents est de ce fait très lourd, car rapidement les enfants sont amenés à devenir extrêmement difficiles à encadrer et vont faire payer à leurs parents désorientés leur absence initiale d'affirmation de leur autorité parentale. Ils sont alors identifiés comme des « enfants rois », voire des « enfants tyrans »²⁸, et si les parents ne disposent pas des soutiens nécessaires, ils sombreront dans un épuisement qui participe de la conjonction de plusieurs facteurs de difficulté convergents²⁹. Ce d'autant plus à l'heure actuelle, où la période de pandémie a accentué la charge éducative dévolue aux parents d'une façon parfois extrême.

L'exacerbation des difficultés parentales en contexte de pandémie

La pandémie Covid-19, et plus particulièrement la période de confinement, a exacerbé chez certains parents la tension liée à leur mission éducative et a contribué pour un nombre non négligeable d'entre eux à les faire entrer dans un « burn-out » parental, qui s'est traduit de multiples manières : l'augmentation de la fréquence des plaintes parentales et des demandes de soutien, mais aussi l'augmentation des situations de violences, aussi bien conjugales que

²⁶ LE GALL Didier, « Beaux-parents au quotidien et par intermittence », in LE GALL Didier, MARTIN Claude (dirs.), *Familles et politiques sociales*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; GROSS Martine (dir.), *Homoparentalité, état des lieux*, Paris, ESF, 2000.

²⁷ HURSTEL Françoise, « Les fonctions du père dans la société contemporaine postindustrielle : enjeux anthropologiques et subjectifs » In C. Zaouche-Gaudron (dir.), *La problématique paternelle*, Érès, 2001 ; NOËL Raphaële, CYR Francine, « Le père : entre la parole de la mère et la réalité du lien à l'enfant », *La psychiatrie de l'enfant*, vol.52, 2009/2, 535-591.

²⁸ ELIACHEFF Caroline, *Vies privées : de l'enfant roi à l'enfant victime*, Paris, Odile Jacob, 1997 ; PURPER-OUAKIL Diane, *Enfants tyrans, parents souffrants*, Paris, Aubier, 2004.

²⁹ MIKOLAJCZAK Moïra, ROSKAM Isabelle, *Le burn-out parental*, Bruxelles, De Boeck, 2018.

parentales.

Beaucoup de familles ont été particulièrement affectées par la période et ses contraintes, tout particulièrement les parents, tenus brutalement de s'occuper de leurs enfants à temps plein, alors que par définition l'éducation est plurielle, et encore plus la socialisation des enfants. De nombreux auteurs ont relevé à quel point la situation a pu être pénible pour beaucoup de parents³⁰, qui n'étaient pas préparés à un tel défi et ont pu être confrontés à des contraintes spatiales et pratiques extrêmement fortes : faible espace familial, absence ou non-maîtrise des outils numériques, report sur leurs seules personnes d'une charge éducative ingérable, car cumulant des dimensions habituellement prises en charge par des acteurs très différents (parents, enseignants, intervenants associatifs, professionnels du soin ou du social)...

Cela a surtout été le cas dans les milieux populaires, notamment dans les familles issues de l'immigration, car, non seulement les parents ne sont pas en mesure – du fait de leur propre scolarité ou de leur origine culturelle - d'assurer eux-mêmes le suivi scolaire de leurs enfants, mais ils maîtrisent généralement mal l'outil informatique, et ont, de plus, souvent tendance à se replier sur eux-mêmes quand ils sont confrontés à des difficultés qui les mettent en position d'être identifiés comme défailants dans leur mission éducative. D'autres travaux indiquent de tels effets sur les parents, une étude italienne³¹ relève que 17% des parents interrogés (total 1226) évoquent un épuisement sévère, en lien avec leur rôle parental.

L'impact a donc pu être majeur dans certaines familles, ce qui s'est traduit lors du déconfinement par une hausse importante des demandes auprès des services médicaux et psychologiques pour une aide aussi bien individuelle que familiale. Beaucoup de familles ont ainsi eu des difficultés à remettre en place un cadre par rapport à la scolarité, au rythme veille-sommeil et à la pratique des jeux vidéo.

Ainsi, du point de vue de la surcharge parentale, et au regard des injonctions à être un parent parfait en toute circonstance, le confinement a eu des effets qui ont accentué celle-ci, plus particulièrement dans les milieux les moins favorisés...

Conclusion : du droit des enfants à l'épuisement des parents

La montée de l'épuisement parental que l'on constate aujourd'hui renvoie aussi bien à des raisons structurelles, liées à l'évolution de l'organisation de la société, qu'à des raisons conjoncturelles, liées à la pandémie. Du côté de la structure, le passage à une société individualiste³² se traduit dans la famille tant au niveau conjugal³³ que parental³⁴ et induit une reconfiguration de l'ordre social qui n'est pas sans impact sur les pathologies et les difficultés vécues par les individus dans les sociétés hypermodernes.

Les troubles narcissiques et la dépression sont devenus les symptômes de nos sociétés de responsabilisation individuelle et l'épuisement parental participe de cette importance extrême donnée aux enfants et à la mission éducative de leurs parents ; alors même que la période de pandémie a contribué à exacerber les responsabilités éducatives parentales et à élargir le spectre des parents en proie à un épuisement qui témoigne du procès de sur-responsabilisation en jeu, et de son intériorisation par des parents qui font de leur enfant l'objet d'un investissement inégalé jusqu'alors.

³⁰ COUM Daniel, *Faire famille au temps du confinement - quelques points de repère*, Yapaka.be, 2020.

³¹ MARCHETTI D, FONTANESI L, MAZZA C, et al. . Parenting-Related Exhaustion during the Italian COVID-19 Lockdown. *J Pediatr Psychol* 2020;45:1114-23.

³² ELIAS Norbert, *La Société des individus*, Fayard, 1991 (éd. allemande 1987).

³³ NEYRAND Gérard, *L'amour individualiste. Comment le couple peut-il survivre ?* Toulouse, Érès, 2018.

³⁴ CHÂTELET Noëlle, HEFEZ Serge, KAUFMANN Jean-Claude, *Les nouveaux parents*, Paris, Bayard, 2011.

Bibliographie

- AUBRY Jenny et collab., *La carence de soins maternels. Les effets de la séparation et de la privation de soins maternels sur le développement des jeunes enfants*, C.I.E., Paris, PUF, 1955 ; réédité sous le titre *Enfance abandonnée*, Scarabée-Métallier, 1983.
- BADINTER Elisabeth, *L'amour en plus. Histoire de l'amour maternel du XVIIe siècle au XXe siècle*, Paris, Flammarion, 1980
- BECK Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001 (Frankfurt am Main, 1986)
- BOWLBY John, *Soins maternels et santé mentale*, OMS, Genève, 1951
- CANDILIS-HUISMAN Drina, DUGNAT Michel, (dir.), *Bébé sapiens. Du développement épigénétique aux mutations dans la fabrique des bébés*, Toulouse, Érès, 2017.
- CHAPON Nathalie, NEYRAND Gérard, SIFFREIN-BLANC Caroline, *Les liens affectifs en familles d'accueil*, Toulouse, Érès, 2018.
- CHÂTELET Noëlle, HEFEZ Serge, KAUFMANN Jean-Claude, *Les nouveaux parents*, Paris, Bayard, 2011.
- COMMAILLE Jacques, *L'esprit sociologique des lois*, Paris, PUF, 1994.
- COUM Daniel, *Faire famille au temps du confinement - quelques points de repère*, Yapaka.be, 2020.
- DE BEAUVOIR Simone, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1949
- DELAISI de PARSEVAL Geneviève, *La part du père*, Paris, Seuil, 1981.
- DONZELOT Jacques, ESTÈBE Philippe, *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, éd. Esprit, 1994.
- EHRENBERG Alain, *La fatigue d'être soi. Figures de la dépression*, Paris, Odile Jacob, 1998.
- ELIACHEFF Caroline, *Vies privées : de l'enfant roi à l'enfant victime*, Paris, Odile Jacob, 1997
- ELIAS Norbert, *La Société des individus*, Fayard, 1991 (éd. allemande 1987).
- FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité. I. La volonté de savoir*, Paris, nrf Gallimard, 1976.
Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France. 1978-1979. F. Ewald et A. Fontana par M. Senellard (éds.), Seuil/Gallimard : Hautes Études, 2004.
- GAVARINI Laurence, *La passion de l'enfant. Filiation, procréation et éducation à l'aube du XXIème siècle*, Denoël, 2001.
- GIDDENS Anthony, *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994 (Cambridge, 1990)
- GROSS Martine (dir.), *Homoparentalité, état des lieux*, Paris, ESF, 2000.
- HURSTEL Françoise, " Les fonctions du père dans la société contemporaine postindustrielle : enjeux anthropologiques et subjectifs " In C. Zaouche-Gaudron (dir.), *La problématique paternelle*, Érès, 2001
- LE GALL Didier, « Beaux-parents au quotidien et par intermittence », in LE GALL Didier, MARTIN Claude (dirs.), *Familles et politiques sociales*, Paris, L'Harmattan, 1996
- LEBOVICI Serge, " L'arbre de vie : le processus de filiation et de parentalisation ", *Journal de psychanalyse de l'enfant*, 22, 1998
- LIPOVETSKY Gilles, Conférences « Grands Témoins » sur le thème de « l'hypermodernité », *Institut Paul Bocuse*, 4 octobre 2010.
- MARCHETTI D, FONTANESI L, MAZZA C, et al. . Parenting-Related Exhaustion during the Italian COVID-19 Lockdown. *J Pediatr Psychol* 2020;45:1114-23.
- MARTIN Claude (dir.), « *Etre un bon parent* », *une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014.
Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins. Un état de la question, la Documentation française, 2018.
- MARTUCCELLI Danilo, *La société singulariste*, Paris, Armand Colin, 2010.
- MENDEL Gérard, *La révolte contre le père*, Paris, Payot, 1969 : THIS Bernard, *Le père, acte de naissance*, Paris, Seuil, 1980
- MIKOLAJCZAK Moira, ROSKAM Isabelle, *Le burn-out parental*, Bruxelles, De Boeck, 2018.
- MISSONNIER Sylvain, *Devenir parent, naître humain. La diagonale du virtuel*, Paris, PUF, 2010.
- NEYRAND Gérard, *L'enfant, la mère et la question du père*, PUF, 2011 (1^e éd. 2000).
Le dialogue familial. Un idéal précaire, Toulouse, Érès, 2009.
Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité, Toulouse, érès, 2011 (4^e édition 2019)
« La reconfiguration de la socialisation précoce. De la coéducation à la cosocialisation », *Dialogue*, n°200, 2013.
Malaise dans le soutien à la parentalité. Pour une éthique d'intervention (avec Daniel Coum, Marie-Do. Wilpert), érès, 2018.
L'amour individualiste. Comment le couple peut-il survivre ? Toulouse, Érès, 2018.
La parentalité aujourd'hui fragilisée, Bruxelles, yapaka.be, 2018.
« De la parentalité fragilisée... », *Santé mentale*, n°263, décembre 2021, p.60-65
- NOËL Raphaële, CYR Francine, « Le père : entre la parole de la mère et la réalité du lien à l'enfant », *La psychiatrie de l'enfant*, vol.52, 2009/2, 535-591.
- PURPER-OUAKIL Diane, *Enfants tyrans, parents souffrants*, Paris, Aubier, 2004.
- SELLENET Catherine, « Approche critique de la notion de "compétences parentales" », *La revue internationale de l'éducation familiale*, n° 26, 2/2009, p. 95-116.
- SINGLY François de, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, 1993.
Spirale – La parentalité positive –, n°91, 2019.
- SPITZ René A., "Hospitalism : an inquiry into the genesis of psychiatric conditions in early child hood I", *The psychoanalytic study of the child*, New York, 1945
- VANDENBROECK M, ROETS G, GEENS Ni, « Les politiques parentales à la flamande » ; GABEREL P E, « Instaurer des normes de bonne parentalité. Les indicateurs statistiques des risques et du bien-être de l'enfant aux Etats-Unis », in MARTIN C. 2014, op. cit.